



DOMICILIATIONS

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Préalables à la signature du contrat

- ⇒ La copie de la carte d'identité ou du passeport du dirigeant en cours de validité.
- ⇒ Le justificatif (moins de 3 mois) de domicile du dirigeant (facture EDF, GDF téléphone...)
- ⇒ Le RIB du responsable légal dans le cas d'une nouvelle immatriculation.
- ⇒ Le Kbis, les statuts et l'iban de la société dans le cas d'un transfert du siège social
- ⇒ Un chèque ou un virement pour TTC : 1 trimestre de domiciliation (avec ou sans prestation du courrier) + 1 trimestre de frais de dossier

Après inscription au Registre du Commerce et des Sociétés

- ⇒ Le Kbis à jour
- ⇒ Les statuts à jour certifiés conformes par le dirigeant
- ⇒ Les déclarations des « bénéficiaires effectifs »
- ⇒ Les pièces d'identité de chaque « bénéficiaire effectif »
- ⇒ L'autorisation de prélèvement signée *
- ⇒ L'iban dans le cas d'une immatriculation
- ⇒ L'attestation sur l'honneur concernant les documents comptables *
- ⇒ La procuration postale pour ARION
- ⇒ **La fiche de contact à remplir intégralement** *

Les tarifs - TVA 20%

Type de clients	Prix par mois HT	Réexpédition du courrier HT	Avance sur frais HT à la signature (3 mois)	MONTANT TTC par trimestre sans réexpédition	MONTANT TTC par trimestre avec réexpédition
<u>ENTREPRISES - PL</u> <u>ASSOCIATIONS</u>	60 €	28 €	180 €	216 €	316.80 €

Mémo Accueil Domiciliation
ARION 2024

ARION - 17, rue Dupin - 75006 Paris

Tél. +33 (0)1 42 84 25 24 – www.arion-paris.fr – E-mail : contact.arion.paris@gmail.com

ALEX CONSEIL & SERVICES - SAS au capital de 1.000 euros - Siège social 17, rue Dupin - 75006 Paris - 912 759 594 RCS Paris